

# Acteur PRAP 2S - ALM

## Prévention des Risques liés à l'Activité Physique Sanitaire et Médico-Social – Aide à La Mobilité

Secourisme Santé

### Compétences visées

. La formation action PRAP est l'expression concrète des bonnes pratiques de prévention déployées jusqu'au poste de travail. Elle vise à rendre tout le personnel capable de contribuer à la suppression ou à la réduction des risques liés à l'activité physique, en proposant, des améliorations techniques et organisationnelles.

### Objectifs

- Se situer en tant qu'acteur de prévention des risques liés à l'activité physique dans son entreprise ou son établissement
- Observer et analyser sa situation de travail en s'appuyant sur le fonctionnement du corps humain, afin d'identifier les différentes atteintes à la santé susceptibles d'être encourues
- Participer à la maîtrise du risque dans son entreprise ou son établissement et à sa prévention

### Programme (Conforme aux référentiels de l'INRS)

- Présentation de la formation-action dans la démarche prévention de l'établissement
- Importance des atteintes liées à l'activité physique professionnelle et les enjeux humains et économiques pour les personnels
- Les différents acteurs de la prévention
- Les risques de son métier
- La place de l'activité physique dans l'activité de travail
- Le fonctionnement du corps humain et ses limites
- Les différentes atteintes de l'appareil locomoteur et ses conséquences sur la santé
- Les facteurs de risques d'origine biomécanique, psychosocial et ceux liés à l'environnement physique
- Dans la situation de travail, description de l'activité et repérage des situations pouvant nuire à la santé
- Les différentes causes d'exposition
- Recherche de piste d'amélioration des conditions de travail :
  - o A partir des causes identifiées
  - o En agissant sur les composantes de la situation de travail
  - o En prenant en compte les Principes Généraux de Prévention
- Appliquer les principes de sécurité physique et d'économie d'effort
- Aide à la mobilité sans gestes délétères et prenant en compte les mouvements naturels du corps humain
- Les aides techniques (présentation, fonctionnement, utilisation...)

### Évaluation

. Évaluation certificative des stagiaires en fin de session ainsi que par l'assiduité et l'implication dans la formation

Durée : 4 jours - 28h \*

Maintien des acquis : 7h tous les 24 mois

Effectif par session : Mini 4 maxi 10

### Moyens

Organisation préconisée par l'INRS :

- Postes de travail
- Charges inertes
- Chambre aménagée
- Aides techniques
- ...

### Public Concerné

Tout le personnel soignant ou aidant

### Prérequis

Savoir lire, écrire, et parler la langue française

### Règlementation

. 4141-1 à 5 codes du travail

. Décret du 3.09.92

. Recommandation R471 CNAMTS

### Tarifs

. Nous consulter

### Commentaires

\* Session se déroulant de préférence en discontinue en 2 jours + 2

Il est conseillé de répartir la formation sur un temps de 1 à 3 semaines

. Un travail intersession d'une durée de 1 à 2 heures au poste de travail sera demandé

. Compétence reconnue et certifiée par le réseau prévention, par la délivrance d'un certificat d'acteur PRAP 2s

. Intervenant spécialisé en Prévention des Risques Professionnels et Santé Sécurité au Travail et membre du réseau prévention